

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

La Guerre

La guerre est-elle inévitable et imminente? Sommes-nous réduits à voir, demain peut-être, ce terrible fléau déchaîné sur l'Europe? Oui, il le faut avouer, pareille extrême ne semble que trop prochaine. Certes, nous avons longtemps résisté à le croire, et, encore aujourd'hui, malgré les rumeurs sinistres qui s'accroissent, malgré les faits qui éclatent comme les premiers grondements de l'orage, nous voudrions douter. Mais le doute n'est guère plus possible et il risquerait de devenir l'avengement. Et pourtant, quelle folie! que dis-je? quel crime qu'une telle guerre? Tout ce que nous avons de sentiment de justice et de droit, tout ce que nous avons de bon sens, tout ce que nous avons de patriotisme se révolte contre la seule perspective d'une conflagration dont la cause est odieuse, dont les désastres sont certains, dont l'issue trouble la pensée. Pourquoi la guerre? Pour assouvir l'ambition impudique de la Prusse, pour essayer contre nous la constitution d'un despotisme militaire sur l'Allemagne asservie; pour favoriser à nos portes le triomphe de l'Italie révolutionnaire, et pour finir peut-être par nous jeter sur les bras une coalition nouvelle! Dans la querelle intérieure de l'Allemagne, l'équité, la modération, la loyauté, l'humanité sont manifestement du côté de l'Autriche. L'Autriche défend sa dignité, l'indépendance des Etats, la liberté de la Confédération. Elle n'a armé que pour se mettre en garde; elle offre de désarmer la première, pourvu que son adversaire, l'agresseur, imite l'exemple de sagesse qu'elle lui donne. Elle a pour elle l'opinion et la faveur de ses compatriotes, l'estime et l'adhésion du monde. Et c'est elle qui va être attaquée! C'est elle qui va être traitée en ennemie et en oppresseur! La Prusse menace tout, la liberté des Etats allemands, l'existence du pacte fédéral, la vie même de la patrie commune. Elle jette la discorde où elle n'ose pas encore jeter le poids de son épée. Elle s'associe à l'Italie, dont elle est la plagiaire; et elle n'hésite pas à mettre en jeu le repos et la paix de toute l'Europe. Et c'est elle qui se pose en victime; c'est elle qui somme l'Autriche de désarmer. Elle, en Italie; c'est elle qui intime à la Saxe l'ordre de licencier ses troupes! C'est elle, apparemment, qu'il va falloir soutenir! Car déjà, voyez la volte-face qui s'opère parmi nous. Rien n'est plus populaire en France que le roi de Prusse, si ce n'est M. de Bismark; rien n'est plus antipathique à notre loyauté, à nos intérêts, à notre fierté nationale que l'ambition et l'orgueil des Prussiens. Il n'y avait qu'un cri contre le cabinet de Berlin, hier encore. Et ce matin les révolutionnaires changent d'attitude. L'Opinion nationale module un thème de transition en faveur du "Droit nouveau" dont les hobereaux de la Spree se trouvent tout d'un coup les coryphées; le Siècle s'apitoie sur la pauvre Italie qui est notre œuvre et que nous ne pouvons pas laisser déserter. Avant quelques heures, la démocratie disciplinée nous prêchera la "guerre sainte" sur le Rhin et l'Adriatique! Quo' l'Italie" aux abois, exposée à s'affaisser dans la honte d'une banqueroute, préfère mourir sur un champ de bataille, cela se conçoit à la rigueur. La voilà qui veut manquer de parole à

ses créanciers et leur retrancher huit pour cent des intérêts de leur créance; ses fonds tombent à 47 fr. et au-dessous, et il est plus que probable qu'elle ne pourra pas payer les arrérages de sa dette. Elle n'a de ressource que dans un accès de fièvre chaude. Mais nous? mais la France? Est-ce qu'il va dépendre de Garibaldi ou de M. de Bismark de nous traîner à la remorque et de nous amener, de force, à descendre dans une arène d'où nous éloignons notre intérêt, nos devoirs, notre honneur? Les officieux peuvent bien s'aventurer à servir d'écho à M. de La Marmorra, et M. Boniface, si cela lui plaît, est maître de jouer le rôle de complaisant de M. de Bismark. Le Constitutionnel et le Pays sont libres de répéter que l'Autriche menace l'Italie, et que c'est à elle de déposer les armes. Mais l'opinion publique ne se laisse point prendre à ces fantaisies périlleuses. Elle sait la vérité, cette opinion qu'on ne trompe pas si aisément, et elle l'a dit très haut et très ferme. Elle connaît et elle dédaigne les perfidies et les ambitions de la Prusse; elle siffle le Cavour berlinois; elle a écarté ses ruses, et elle condamne impitoyablement ses caprices. Elle n'entend pas subir la conséquence de l'effort in extremis des rompicollis de Florence. Elle veut la paix et elle ne veut pas la guerre! C'est tout simple. La guerre, entamée en Saxe, au pied des Alpes ou sur le littoral de l'Adriatique, c'est la guerre générale avant deux mois. Que la France s'en mêle, et la Russie ainsi que l'Angleterre ne tarderaient pas à prendre place dans la partie.

Alors, Dieu sait ce qui peut advenir! Devant une telle perspective, et elle crovo les yeux des plus rebelles, il n'y a pas un homme de sens qui ne tienne la guerre pour une folie et pour un crime; les mots ne sont pas trop forts, et nous les répétons quand il est temps encore. (Union du 1er Mai.) On lit dans le Monde: Nous sommes peut-être à la veille d'une grande guerre. Les intérêts s'alarment, la fortune publique subit d'énormes dépréciations; à peine si les meilleures valeurs résistent au torrent qui entraîne la spéculation. Un homme, un seul homme, dit-on, est cause de tout le mal: M. de Bismark! Qu'on se débarrasse de lui, que le roi de Prusse sacrifie son ministre, et tout s'arrangera. Tel est le cri général. On se trompe, il n'y aurait pas de Bismark aujourd'hui si l'Europe n'eût pas toléré un Cavour et reconnu son œuvre. La vraie cause du mal, ce sont les principes nouveaux, qui ont substitué le droit de la force à la force du droit, proclamé la morale du fait accompli, c'est-à-dire la sanction, la justification de la fourberie, de l'audace et de l'astuce. Nous l'avons dit et répété bien des fois: si le roi de Sardaigne a raison d'occuper avec cent mille hommes les Etats de François II, de fusiller quiconque refuse de le reconnaître, vous n'avez pas le droit de blâmer les Russes en Pologne. Ce qui est bien à Naples ne peut pas être mal à Varsovie. Que de fois n'avons-nous pas dit à nos italiannismes: Vous faites fausse route, vous autorisez, vous encouragez, vous justifiez d'avance les ambitions, les convoitises des potentats du Nord! La reconnaissance de l'Italien-une, dont vous vous jouissez comme d'une victoire, n'est qu'un billet à vue tiré sur vous. Nous

ne pensions pas que les événements se chargeraient si vite de nous donner raison. M. de Bismark n'a pas fait la situation; il la trouve et s'en sert. Si l'on eût forcé Cavour à respecter la signature de son maître à Villafranca, M. de Bismark aurait qu'il doit, lui aussi, respecter les traités sur lesquels repose la Confédération germanique, et nous ne serions pas à la veille d'une conflagration dont personne ne peut prévoir les conséquences. Mais pourquoi s'arrêterait-il? pourquoi ne dirait-il pas au roi Guillaume IV: "Sire, la constitution topographique de la Prusse est déplorable, et sera toujours pour votre royaume une cause de faiblesse. A vous l'honneur d'achever l'œuvre du grand Frédéric. Ce que le Piémont a fait en Italie, vous êtes assez puissant pour le tenter en Allemagne. La France, l'Angleterre, la Russie, la Suède, la Norvège, le Portugal, la Suisse, la Belgique ont vu tomber quatre trônes en Italie sans brûler une amorce. Une fois la spoliation accomplie, elles ont acclamé Cavour et reconnu l'Italie-une. Que pourriez-elles vous dire? Il n'y a pas deux politiques. L'Autriche seule est un obstacle; mais alliés de l'Italie, nous pouvons la mettre entre deux feux. En livrant à l'ambition moscovite la Moldo-Valachie, nous nous assurons la neutralité de Saint-Petersbourg. Si la France montre les dents, nous lui offrons la Belgique et le Rhin. Osez donc, Sire, et vous serez le Victor-Emmanuel de l'Allemagne!" C'est du cynisme, nous dira-t-on peut-être, c'est l'arrêt de mort des Etats secondaires, l'écoulement de tout droit, de toute justice; c'est reculer de deux mille ans en arrière! Rien de plus vrai; mais, encore une fois, M. de Bismark n'est pas l'inventeur de la nouvelle politique, elle est d'origine italienne, et l'Europe lui a donné droit de cité. Après avoir combattu Cavour sans trêve et sans merci, nous ne pouvons approuver M. de Bismark, mais nous nous étions donné la parole de ne plus le combattre. M. de Bismark est l'émule de Cavour. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un homme? On lui reproche bien de traiter un peu légèrement la souveraineté nationale; mais lorsque Cavour expulsait des comices le peuple italien sous prétexte d'ignorance, se montrait-il beaucoup plus respectueux? Le peuple génois Cavour, il le supprime aux applaudissements de nos excellents démocrates. La Chambre contrecarre M. de Bismark, il l'envoie faire de la villégiature. L'élève est toujours digne de son maître, que peut-on lui reprocher?

Vraiment, nous sommes singuliers, en France; par nos idées, par nos journaux, nous semons partout la Révolution, c'est-à-dire le désordre, et lorsque le tonnerre gronde, lorsque nos fonds baissent, nous poussons les hauts cris, nous sommes tout étonnés, nous invoquons la paix. Cependant, si nous semons des épines, nous ne pouvons prétendre recueillir des fleurs. Faire de l'ordre avec du désordre est une idée moderne contre laquelle protestent l'expérience et le bon sens. Combien de malheurs et de cataclysmes nous faudra-t-il encore traverser avant que cette conviction pénètre les esprits? M. de Bismark est de son époque, et demain peut-être surgira-t-il en Russie un homme aussi de son époque pour unifier l'empire turc comme Cavour a unifié l'Italie, comme M. de Bismark veut unifier l'Allemagne. La Révolution a ouvert la lice à toutes les ambitions en

brisant toutes les lois morales. Il n'y a ni paix ni tranquillité à espérer, tant qu'on persistera dans la voie fautive où nous sommes. Bon gré, mal gré, il faudra revenir aux vrais principes ou sombrer dans d'épouvantables cataclysmes! Il y a quelque chose ici-bas de plus fort que les hommes, la logique, qui ne vous permettra jamais de fonder quelque chose sur des systèmes en opposition complète avec les lois divines. X. DE FONTAINES.

Rome. Nous avons, dit le Monde, des nouvelles de Rome du 24 avril. Les Romains préparent de grandes fêtes religieuses pour les 26, 27, 28, 29 et 30 avril, en l'honneur de sainte Catherine de Sienné. On sait que, sur les instances du Sénat et du peuple, le Souverain-Pontife vient de mettre la Ville-Eternelle sous la protection spéciale de cette grande sainte. Pour mieux faire apprécier l'importance de ce fait, notre correspondant nous envoie la traduction de l'Invito sacro de S. Em. Mgr le Cardinal-Vicaire.

Voici ce document remarquable par les sentiments élevés qu'il exprime: "La doctrine de l'Eglise catholique a commandé en tout temps d'invoquer la protection des saints en les honorant comme des membres vivants de Jésus-Christ et comme des temples de Dieu, et de les reconnaître en qualité d'intercesseurs et d'avocats près de la Bonté infinie; d'où il est advenu que les églises particulières, dès les époques les plus reculées, ont choisi pour protecteurs d'illustres héros, et ont trouvé en eux un recours toujours efficace dans les calamités publiques ou privées, ainsi que l'attestent les histoires ecclésiastiques. Rome, cette nouvelle Sion, qui jouit du privilège de la primauté sur toutes les Eglises, n'a cessé d'avoir dans ses fondateurs, les bienheureux Apôtres Pierre et Paul, un sujet éternel de gloire et en même temps une médiation puissante faisant pleuvoir sur elle l'abondance des miséricordes et des grâces divines. Et cependant aujourd'hui, ô Romains, nous joignons à nos apôtres une héroïne magnanime qui, en quelque sorte envoyée du ciel au XIVe siècle, s'employa avec un zèle ardent au bien de cette Ville-Eternelle, en y reconduisant après une longue absence le Pontife que les calamités de cette époque avaient transféré ailleurs. Le nom de CATHERINE de Sienné, vierge dominicaine, vous est connu; il est cher à vos coeurs généreux et reconnaissants.

Mu par ces considérations, par sa piété et par le souvenir du bienfait, l'Excellentissime Sénat, se faisant l'interprète des vœux du peuple, a supplié le Souverain-Pontife de décerner à sainte Catherine de Sienné le titre de co-protectrice de cette auguste cité, et Pie IX a daigné approuver les désirs du Sénat et du peuple, et proclamer sainte Catherine de Sienné co-protectrice de Rome.

"Voilà donc, ô Romains, un titre nouveau à cette sainte pour vous obtenir la protection du Ciel, et à vous un stimulant pour invoquer avec confiance cette protection. L'office d'un protecteur est, selon saint Bernard, de découvrir les pièges des ennemis, d'en faire connaître les artifices et d'en rendre vaines les attaques; hostium insidias explorare, deprehendere laqueos, machinamenta frustrari, ce qui revient à dire,

tenir l'innocence éloignée du vice, défendre la religion contre l'impunité, et préserver la société des justes du contact des méchants. Ah! sainte Catherine de Sienné, laquelle, durant sa vie, vous rendit la plus grande splendeur de votre patrie, se montrera digne d'un tel titre en ces jours si tristes pour l'Eglise, quand l'impunité lève la tête, combat l'épouse du Christ et tente de vous enlever la foi. Comme autrefois Esther et Judith, elle ravivera les espérances et renouvellera ses bienfaits en soutenant fortement la ville et le peuple: Firmamentum gentis... stabilimentum populi. (ECCLES. XLIX.)

Cet heureux événement sera fêté par un Triduo solennel, et des sermons de circonstance en l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve, où repose son corps, les 26, 27 et 28 avril. Le 29, des vêpres pontificales solennelles seront chantées, et le 30, jour de la fête, il y aura le matin cérémonie pontificale, et le soir pagnéyrique. Le Saint-Père accorde l'indulgence plénière à quiconque, après s'être confessé et avoir communiqué, assistera à l'une des fonctions ou visitera le tombeau de la nouvelle co-protectrice sainte Catherine, en priant pour les besoins de l'Eglise spécialement, selon les intentions du Souverain-Pontife.

"Qui de vous, ô Romains, ne s'empressera de vénérer sainte Catherine? Renouvelez à ses pieds les protestations de votre gratitude, et à la lumière de ses exemples et de sa vie pure, vous verrez comme sortir de son tombeau un rayon d'amour qui, vous revêtant de force devant les dangers dont est menacée la société, appellera sur vous les bénédictions divines et justifiera, comme autrefois, la parole: Ossa ipsius visitata sunt, et post mortem prophetaverunt. (ECCLES. XLIX.)

"De notre résidence, le 27 avril 1866. "C. CARD. VICAIRE.

A ces marques de confiance dans les forces surnaturelles, les seules qui ne fassent point défaut à la Papauté, et auxquelles Pie IX recourt depuis longtemps, nos lecteurs estimeront avec nous que l'heure des grands événements n'est pas éloignée. Sa Sainteté joint d'une excellente santé, et continue à vaquer aux soins de son ministère universel, tout en accordant ses audiences ordinaires et extraordinaires. Les touristes s'envolent en masse soit vers le nord, soit vers le midi; mais Rome est un centre où arrivent sans cesse de nouveaux hôtes, et c'est un moment où l'on croit la ville à peu près déserte, que se présentent des évêques, des missionnaires des contrées les plus éloignées, et qui tous sont reçus par le Pape.

De nouvelles découvertes ont été faites dans la partie du Palatin et du palais des Césars appartenant à Sa Sainteté. Ces découvertes sont du plus haut intérêt pour la topographie locale de l'ancienne demeure des maîtres de l'empire et du berceau de Rome. Sa Sainteté a dû les visiter la semaine dernière. La ville est très émue et scandalisée d'un duel qui vient d'avoir lieu (le 25) entre un garde-noble, ayant pour témoins un jeune prince romain et un Français, et un Napolitain, qui avait pour témoins deux Autrichiens. On raconte tous les incidents qui se rattachent à cette affaire; il nous suffit de la mentionner sans entrer dans plus de détails.

EUGÈNE TACONET.

La colonisation, telle est aussi la cause qu'il a prêchée avec enthousiasme: La forêt vous attend. Défricheurs intrépides, La fortune naîtra de vos travaux rapides; Dans ce noble combat soyez au premier rang; L'avenir est à vous. Travaillez sans relâche, Frayez-vous des bras, dans cette noble tâche, Ce sol que vos ateux arrosaient de leur sang.

Allez. Des vieux Hurons les mânes ranimés Se levant tout à coup dans la forêt sonore, Frémiront de bonheur en voyant encore Les fils de ces Français qu'ils avaient tant aimés.

A ceux de nos compatriotes qui abandonnent volontairement et lâchement le pays de leurs ancêtres, pour aller semer leurs jours à l'étranger, voici le langage attendrissant qu'il adresse: Loin de vos vieux parents, phalange dispersée, O jeunes Canadiens, qu'une fièvre insensée Entraîne loin de nous aux régions de l'or, Avez-vous bien compris ce grand mot: la patrie? Ce ciel que vous quittez pour une folle envie, Ce ciel du Canada, le verrez-vous encor?

Au nom de vos ateux, qui moururent pour elle, Au nom de votre Dieu, qui pour vous la fit belle, Restez dans la patrie où vous priés le jour. Gardez pour vos combats votre ardeur envivante, Gardez pour ses besoins votre force puissante, Pour ses saintes beautés gardez tout votre amour.

(A continuer.)

NOBRET THIBAUT.

Piémont.

Florence, 26 avril. On veut paraître alarmé des précautions que prend l'Autriche dans la Vénétie, et hier des alarmes étaient vraiment sérieuses, par ce que les impatiens de ces pays avaient fait parvenir à Florence des nouvelles d'une grande portée. Ils ont prévenu le gouvernement qu'une bande de volontaires s'était montrée dans les environs de Rovigo, et que les troupes autrichiennes avaient eu un engagement avec elles. Plus tard on répandit la nouvelle que des troupes allaient se concentrer le long du Pô et que même les équipages de pont étaient prêts dans plusieurs endroits de ce fleuve, l'effet surtout de s'ouvrir un passage à travers les duchés de Parme et de Modène. Une visite que le général Cialdini a fait au prince Amédée, qui réside à Parme et qui est encore retenu chez lui par les conséquences de sa chute, a encore échauffé davantage les têtes, et on a dit que dans deux ou trois jours on aurait affaire aux Autrichiens.

Toutes les lettres et les dépêches qui arrivent de la Vénétie, sont marquées au même coin. On cherche par tous les moyens à exciter le gouvernement et à le précipiter à la guerre. Je sais de très bonne source que des aides de camp de Garibaldi sont en ce moment en quête d'une occasion pour tenter le premier coup. C'est peut-être la présence de quelques agents garibaldiens dans les environs de Rovigo qui a fait croire hier à une attaque des volontaires contre les soldats en garnison dans cette ville.

Ce bruit répandu hier par les journaux a été démenti, non pas par les journaux mêmes, mais par un télégramme venant de Vienne. Toutefois, je ne serais pas surpris si dans quelques jours on annonçait que les garibaldiens ont franchi quelque part la frontière. Les allées et venues entre les hommes d'action sont fréquentes, et on ne le cache à personne. Garibaldi aurait fait connaître son intention de se mouvoir au premier moment, mais dans aucun cas il ne se ragerait sous les drapeaux du général La Marmorra. Croyez-moi, l'excitation ici est très grande et le pire c'est que le gouvernement ne se sent pas la force de la maîtriser. Il pourrait donc en sortir quelque résolution forcée et violente qui engagerait l'armée italienne. Le parlement n'est plus un contrepoids, parce que l'opposition cesserait peut-être de chercher le général La Marmorra s'il se laissait entraîner. On regarde vers la France, et de ce côté les encouragements se font attendre. Il est vrai que le prince Napoléon fait ses tournées artistiques dans les environs de Naples, et qu'il ne paraît pas disposé à quitter bientôt l'Italie; mais ces conseils sont paralysés ou contrariés par une autorité qui réside à Florence et qui ne prend pas ses inspirations.

La position est ardue tendue, tout le monde voit; mais jusqu'ici on n'a pas rappelé les soldats en congé. Peut-être on aura aujourd'hui quelques explications à la Chambre où l'on discute l'autorisation du budget provisoire. (Union.)

L'emprunt pontifical. S. Em. le cardinal archevêque de Rouen vient d'adresser une circulaire à son clergé, au sujet du nouvel emprunt pontifical: Qu'on ne s'étonne pas, dit-il, de l'émission de ce nouvel emprunt par le

feuilleton du Courrier du Canada

18 MAI 1866.

ETUDES LITTÉRAIRES.

Sponte favos, egrè spicula.

IX

De la Poésie.—Poètes Canadiens: M. Octave Crémazie.

Dans quel ordre les productions littéraires se sont-elles manifestées?—Voilà une question qui n'a pas encore été complètement résolue; mais ce qu'il y a de certain, d'incontestable, c'est que les Muses ont emprunté le langage de la poésie, et que les hommes ont dû chanter avant de discourir. La nature même de la poésie explique suffisamment ce dernier fait. Si l'on en croit Lamartine, la poésie ne saurait se définir ni par un mot, ni par mille; cependant, par une légère contradiction qu'on pardonne volontiers au plus harmonieux poète de ce siècle, il n'en cherche pas moins, dans un admirable morceau intitulé: Destinée de la Poésie, à faire comprendre l'idée et le sentiment que ce mot évoque dans son esprit et dans son cœur. La définition fournie par cet illustre écrivain est parfaitement juste, sans doute; mais elle est beaucoup trop longue pour que nous puissions la reproduire ici. Il nous semble, d'ailleurs, qu'en donnant le nom de poésie,—en tant du moins qu'il s'agit particulièrement des œuvres propres de l'esprit,—à toute composition littéraire

qui a quelque chose de créateur et d'inspiré, on n'est pas éloigné de la vérité, et l'on a le mérite d'être précis.

Le poète est surtout, en effet, un homme d'imagination et de sentiment. C'est par la première de ces facultés,—aidée de la raison, bien entendu,—qu'il crée, ou plutôt invente, découvre, dit M. l'abbé Drioux, des rapports qui n'avaient point encore été aperçus; c'est par elle qu'il fait des rapprochements étonnants et produit des combinaisons absolument nouvelles; c'est par elle encore qu'il revêt l'idée d'une forme vive et originale, et reproduit par la peinture des objets ce qu'on appelle la belle nature; c'est par elle enfin qu'il choisit dans ce qui existe tout ce qu'il y a de plus beau, de plus parfait, et en forme un idéal qui n'a jamais été réalisé nulle part, mais qui séduit l'esprit par l'éclat et la richesse de ses couleurs. C'est par le sentiment, par l'inspiration, qu'il est comme transporté hors de lui-même, au point qu'il ne peut résister au désir de manifester la pensée qui pagito et le subjugue tout entier. Or, comme dans l'individu l'imagination et le sentiment précèdent la raison, il est en quelque sorte naturel que, dans les nations, les premières compositions soient avant tout des œuvres de sentiment et d'imagination, et, par conséquent, des œuvres poétiques. La poésie est donc principalement la langue de l'enfance des peuples, le balbutiement de l'intelligence humaine,—ce qui ne l'empêche pas, toutefois, comme l'a fait très-bien remarquer Lamartine, d'être aussi celle de tous les âges de l'humanité. Seulement, au lieu de nos nations et à l'époque de leur virilité ou de leur caducité, elle a des caractères bien différents.

Pour démontrer cette vérité, proclamée par un grand nombre d'auteurs, il n'est pas

nécessaire de feuilleter l'histoire littéraire de tous les peuples: un rapide coup d'œil jeté sur la nôtre peut suffire pour prouver aux plus incrédules qu'en Canada, comme en Grèce, en Italie, en France, etc., la poésie a précédé la prose. Le Répertoire national, qui contient les plus anciens monuments de notre littérature, se compose, en effet, aux trois quarts, de chansons, d'épîtres, de satires, d'éloges, et d'une foule d'autres poésies fugitives. On y trouve même une tragédie, Le jeune Labreur: c'est la seule qui ait pour auteur un Canadien-Français.

Il est malheureusement vrai que ces productions sont remarquables, en général, par le nombre plutôt que par la valeur; on est obligé de déclarer aussi que sur cette multitude de poètes dont les œuvres constituent notre flore poétique, peu de noms passeront à la postérité environnés d'une auréole de gloire; cependant, on aurait tort de dédaigner cette utile compilation. Outre qu'elle contient, après tout, quelques compositions en vers et en prose qui méritent d'être étudiées, elle peut encore nous aider à apprécier avec justesse les progrès notables de notre littérature à faits depuis un demi-siècle. Entre feu M. Bibaud et M. Octave Crémazie, quelle énorme distance, en effet!

Nous venons de nommer M. Crémazie: n'est-il pas le Prince des poètes canadiens? A tous les titres il nous semble qu'il a droit à cette qualification. Au lieu d'exercer sa muse sur des thèmes usés ou vulgaires, il a demandé à l'histoire de sa patrie, aux luttes de nos ancêtres, à la nature encore vierge du Canada, aux souvenirs de la vieille France, aux grands événements contemporains, des sujets nouveaux et de vives inspirations. On peut dire qu'il a

été l'interprète de son pays auprès des autres peuples; ses œuvres sont comme le résumé des croyances, des mœurs, des traditions, des idées et des sentiments de sa patrie (1). C'est par là, surtout, qu'il s'est montré poète vraiment supérieur et profondément national. Nul n'a mieux dit que lui,

sur un rythme sonore, Ces mots que Dieu bénit et que tout homme adore: Patrie et Liberté!

Ses poésies, dès le commencement, surprirent tous ceux qui se préoccupent des lettres, par le caractère mâle et élevé, par la force et la hardiesse dont elles sont empreintes. Il n'y eut qu'une voix pour applaudir à ce langage harmonieux et magnifique, à ces accents chaleureux et vrais. Rarement, on doit le dire, la muse canadienne n'avait soupiré d'aussi beaux vers.

Il nous en coûte très-peu de justifier les sympathies que nous inspire le talent de M. Crémazie, et l'admiration que nous professons pour les œuvres poétiques dont nous lui sommes redevables. S'il nous plaît de faire de longues et intéressantes citations, nous n'aurons, en réalité, que l'embaras du choix. Nous sommes sûr d'avance qu'au moment où nous commencerons à rappeler quelques morceaux remarquables, le lecteur récitera de mémoire les parties que nous aurons omises. Repro-

(1) La plupart des poésies de M. Octave Crémazie ont originellement paru dans le Journal de Québec. Elles y seraient probablement demeurées comme ensevelies bien des années encore, si MM. les Directeurs du Foyer Canadien n'eussent eu l'heureuse et patriotique idée de les insérer dans un des intéressants volumes de 2e qu'ils donnent en prime, chaque année, à leurs nombreux et fidèles abonnés.

duisons, cependant, les strophes suivantes, qui retracent en quelque façon l'histoire de l'établissement de ce pays et celle des luttes de nos pères:

..... Dans la jeune Amérique, Aux jours les plus heureux de sa splendeur antique, La France avait jeté, sur des bords inconnus, Quelques nobles enfants, quelques prêtres sublimes, Intrépides héros, et premières victimes, Dont les noms glorieux nous sont tous parvenus. Et depuis ce temps-là, malgré bien des tempêtes, Qu'une race ennemie attirait sur nos têtes, Produisant chaque jour un effort surhumain, Les fils de ces héros ont gardé l'héritage De leur lointain pays, pur de tout alliage, Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.

Ces vers portent la date de 1852. A cette époque la société était à peine revenue des terribles secousses qui lui avait imprimées la révolution de 1848. Tandis que l'Europe, disait le poète,

..... tandis que l'Europe, Dans son linceul de mort, lentement s'enveloppe, Aux bords du Saint-Laurent, le Canada-Français, Grandissant chaque jour en honneur, en puissance, A reconquis ses droits par sa forte vaillance, Et domine aujourd'hui sous l'étendard anglais. Dans les âges futurs, cette grande victoire Couvrira notre nom d'une immortelle gloire. Sous un noble drapeau, réunis à jamais, Malgré tous les efforts d'une caste ennemie Pour jeter dans nos rangs la triste zizanie, Restons toujours unis, restons toujours Français.

L'union entre tous les Canadiens-Français: tel est le cri que n'a cessé de jeter M. Crémazie; tel est le sentiment patriotique qui l'a toujours animé, et qui lui a inspiré ses meilleurs vers:

Le vent de la forêt, l'écho de nos montagnes Qui chantaient nos ateux dans nos vertes campagnes, Les flots du Saint-Laurent disant leurs noms bénis; Des souvenirs sac.s. l'indestructible empire Dans nos coeurs attendris vibrant comme une lyre, Tout nous redit: Soyez unis!

gouvernement du Souverain-Pontife. Ne voyons-nous pas, de nos jours, tous les princes de l'Europe avoir recours au même moyen ? Et en est-il un seul qu'on ait réduit, comme Pie IX, à perdre les quatre cinquièmes de ses ressources ? En conséquence, Mgr de Bonnechose engage les prêtres de son diocèse à concourir au succès de l'emprunt nouveau en appelant sur lui l'attention de ceux de leurs paroissiens, qui leur paraissent en mesure d'y souscrire.—(Union).

CANADA.

QUEBEC, 18 MAI 1866.

Les provinces maritimes.

Toute l'attention de la presse canadienne est actuellement concentrée sur les provinces maritimes ; tout le monde sent que ce sont elles qui ont maintenant entre leurs mains le sort de la confédération des provinces, ce n'est de ce quartier que partira l'arrêt final qui devra décider de l'avenir des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et des destinées des différentes races qui les composent.

Il est, dès lors, tout naturel que les événements politiques dont la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve sont le théâtre, trouvent écho en Canada et que les amis comme les ennemis du projet d'union s'en emparent pour en tirer des conclusions à l'appui de leur thèse.

La presse anti-confédérée du Canada se donne, par le temps qui court, beaucoup de mal pour convaincre ses lecteurs que le projet de confédération est plus que jamais éloigné de sa réalisation ; que la réaction qui s'est produite en faveur de l'union dans les provinces maritimes est tout au plus un mouvement passager d'aberration.

Nous comprenons qu'on ait besoin, dans le camp anti-confédéré, de se faire un peu illusion sur la portée et les conséquences de l'action si tranchée des législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, mais c'est assurément abuser de la permission d'être illogique que de conclure de l'écart de jugement de M. Howe qui a brusquement tourné le dos à une mesure au bas de laquelle se trouve sa signature et des bruyantes protestations d'une minorité tapageuse, que tout est, au point de vue anti-confédéré, pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Pour les hommes impartiaux et sensés, les événements qui se sont produits dans les provinces maritimes depuis quelques mois ont une toute autre signification ; ils signifient que la cause de la confédération, après avoir, comme toutes les bonnes causes, rencontré, à son début, des obstacles en apparence insurmontables, est sur le point de triompher des intrigues d'adversaires aveuglés par l'esprit de parti et les intérêts de boutique.

La presse anti-fédérée peut, tant qu'elle le voudra, prodiguer les épithètes de traitres aux hommes qui ont amené ou favorisé la réaction dans les provinces maritimes : ses malédictions n'arrêteront pas la marche des événements et resteront sans effet sur le peuple qui sait maintenant que s'il y a des traitres quelque part, ce n'est pas du côté des partisans de la confédération, mais dans les rangs des agitateurs qui ne répudient la confédération que parcequ'elle nous éloigne de l'annexion et qui ne se font pas scrupule de prononcer ouvertement le mot de "résistance armée" lorsque tout ne va pas au gré de leur ambition et de leur amour pour les bouleversements.

Où, la confédération fera son chemin en dépit des trépidations des hommes et des écrivains politiques intéressés à perpétuer le trouble. L'épouvantail de l'arbitrage impérial et les commentaires à perte de vue brochés sur cet événement purement hypothétique, ne produiront pas plus d'effet sur le peuple des colonies que n'en ont produit les élucubrations de la presse rouge sur cette clause du projet de confédération—clause si ridiculement interprétée—consacrant le principe de la représentation par la population.

Les nouvelles suivantes reçues des provinces maritimes nous confirment dans cette opinion.

La législature de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée lundi. Le lieutenant Gouverneur, Sir W. Fenwick Williams, dans son discours de clôture, a fait l'allusion suivante au projet d'union coloniale : " Permettez-moi, en terminant, d'exprimer la profonde satisfaction que m'a causée, non seulement comme représentant de Sa Majesté mais encore comme un des vôtres, l'attitude prise par vous sur la grande question de l'union de l'Amérique anglaise du Nord. Cette union sera accueillie avec une vive satisfaction

par le Gouvernement impérial, comme moyen d'assurer davantage la sécurité de cette portion de l'empire ; et je vois, dans la patriotique ligne de conduite que vous avez suivie, la plus efficace garantie non seulement pour la prospérité toujours croissante de cette province et des autres colonies sœurs, mais encore pour la conservation du lien qui les unit à la couronne anglaise."

Le gouverneur de Terre-Neuve, dans le discours de clôture des Chambres de cette province, prorogées le 1er mai, n'a pas été moins explicite que le gouverneur Williams. " J'ai été, a dit Son Excellence, officiellement informé de l'adoption par la législature de la Nouvelle-Ecosse d'une résolution autorisant le gouverneur de cette province à nommer des délégués chargés de dresser avec le gouvernement impérial un projet d'union qui puisse protéger efficacement les droits et les intérêts de cette province. D'après les informations que j'ai eu, il y a lieu de croire que la législature du Nouveau-Brunswick en fera bientôt autant ; et il n'est pas improbable que la Législature de l'île du Prince-Edouard suive cet exemple durant sa présente session. Ce sera à vous, lorsque vous vous réunirez de nouveau, de considérer et de décider définitivement si Terre-Neuve doit être laissée de côté dans cette œuvre de consolidation des intérêts anglais et de la formation d'un état qui, en cessant d'être un simple groupe de dépendances coloniales, ne peut manquer de devenir une grande et importante portion de l'empire britannique."

Les finances anglaises.

M. Gladstone, a présenté le budget, le 3 mai, à la Chambre des Communes. Les recettes pour l'année dernière, se sont élevées à 67,812,000 livres sterling, et les dépenses à 65,140,000 liv. st. Excédant : 1,898,000 liv. st.

Pour l'exercice courant, les recettes sont évaluées à 67,575,000 liv. st. et les dépenses à 66,225,000 liv. st. Excédant probable est donc de 1,350,000 liv. st.

M. Gladstone propose de réduire les droits sur le bois, et d'égaliser les droits sur les vins. Il propose aussi de réduire la dette nationale de façon à réaliser une réduction de 45,500,000 livres sterling en 1885.

Importante déclaration.

A la séance du 3 mai, M. Rouher a déclaré au Corps Législatif que le gouvernement n'entend pas soumettre à une discussion la ligne de conduite qu'il croit devoir suivre en présence des complications survenues en Allemagne.

" Le gouvernement impérial n'a pris à cet égard aucun engagement et la France conserve toute sa liberté d'action.

" L'Italie peut croire que son intérêt est d'intervenir sans notre tutelle, mais elle seule a à porter la responsabilité de ses actes."

Des applaudissements ont accueilli cette communication.

Persécutons religieuses.

Le Guardian de St. Louis du Missouri enregistre une nouvelle arrestation arbitraire. Le R. P. McManime, curé d'une des paroisses du comté de Knox, a été arrêté ces jours derniers pour avoir refusé de prêter l'unique serment imposé par la législature de l'Etat.

Nécrologie.

Nos lecteurs apprendront avec chagrin la mort d'un des plus anciens et des plus respectables citoyens de cette ville, M. Charles F. Hamel, autrefois marchand libraire, qui a succombé, hier après-midi, à une douloureuse maladie qui le minait depuis plusieurs mois.

Le défunt, par son caractère doux et affable et sa loyauté dans les affaires s'était fait un nombreux cercle d'amis. Les pauvres perdent en lui un véritable père. Il n'était âgé que de 57 ans.

Son service sera chanté à la cathédrale, mardi prochain. Le convoi partira de la demeure du défunt, Rue St. Jean, Haute-Ville, à 9 heures, A. M.,

Le successeur de Mgr Pêveque de St-Hyacinthe.

Nous lisons dans le Courrier de St-Hyacinthe d'hier : " La nouvelle si longtemps attendue de la nomination d'un successeur à notre digne Evêque est parvenue, hier matin, en cette ville. Nous sommes heureux d'annoncer que le choix du St. Père est tombé sur le Prêtre le plus unanimement désiré du Clergé et des Fidèles du Diocèse. Tous comprennent que nous voulons parler du Très-Révêrend Messire LaRocque, Curé de St. Jean. Cette nouvelle sera donc accueillie avec la plus grande joie et le plus sincère enthousiasme. " Messire Moreau et Messire Poulin

de l'Evêché de cette ville, sont partis, hier, pour aller le féliciter et lui faire part de la joie que le Clergé a ressentie à la nouvelle de sa nomination."

La guerre considérée comme certaine.

Nous empruntons l'entrefilet suivant à nos journaux français reçus ce matin : " On lit dans l'Italie : " L'annonce de la guerre est considérée comme officielle. Le colonel d'un de nos régiments vient de dire à ses officiers d'être prêts à partir, en ajoutant : Il ne s'agit pas de jours, mais d'heures. On prend toutes les dispositions pour entrer en campagne ; on remplit les convois de munitions, et dès demain on fera des promenades militaires si on a le temps."

La Nazione de Florence, du 1er mai, croit pouvoir assurer qu'il a été nommé une commission chargée d'organiser les cadres des volontaires ; plusieurs députés, et notamment M. Cairoli, feraient partie de cette commission. La même feuille annonce que la veille, 30 avril, l'amiral Persano a eu un long entretien avec le roi. D'après la même feuille, le général Garibaldi est toujours à Caprera qu'il ne quittera qu'après la déclaration de guerre. " De son côté le Movimento de Gènes dit : " Notre population est en émoi en face d'une guerre imminente. Personne ne doute de la guerre, de la nécessité de la faire avec le plus de forces possible. Les Gènesois ne le cèdent en rien aux autres provinces de l'Italie, désireux et jaloux de participer à la lutte qui va s'engager."

Nous lisons dans le Canada :

" On annonce comme une chose à peu près certaine que Lord Monck va être élevé à la dignité de Pair du royaume. Cette promotion ne sera probablement que le prélude de la nomination de son Excellence au poste éminent de premier vice-roi de l'Amérique britannique du Nord sous la confédération des Provinces. Lord Monck a bien mérité une telle distinction, et tous les Canadiens seraient heureux de voir ses services reconnus d'une manière éclatante. Depuis son arrivée en Canada, Lord Monck a su gagner l'estime et le respect de tous les partis. Tous nos hommes politiques qui ont eu des rapports avec lui toutes les plus grandes éloges de l'aménité de ses manières. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans la conduite du gouverneur, c'est qu'il a compris parfaitement la limite de ses devoirs et qu'il ne l'a jamais outre-passée. En un mot il nous accorde dans toute sa vérité la responsabilité des ministres, différent en cela de quelques-uns de ses prédécesseurs."

Etats-Unis.

(Du Courrier des Etats-Unis de mardi.) M. Jefferson Davis a été informé dans sa prison de sa mise en accusation par la cour de district de Norfolk, et de son transfert probable à Richmond. Il a reçu cette nouvelle avec une satisfaction marquée.

Dès qu'on lui eut fait part de la décision de la cour de Norfolk, dit une correspondance du Fort Monroe, M. Davis demanda qu'on lui montrât le texte de l'acte d'accusation. Mais on ne put satisfaire à son désir, le juge Underwood ayant donné des ordres sévères, avant son départ pour Washington, pour que l'acte d'accusation ne fût communiqué à personne, pas même aux membres de la presse.

M. Davis a manifesté une vive satisfaction de ce que son procès devait avoir lieu à Richmond. Il a écrit à ses deux défenseurs à ce sujet. Autant qu'il est permis de juger par sa conversation, il désire que sa défense soit basée sur la question des droits des Etats et sur le privilège qu'ont tous les citoyens de soutenir les actes officiels des autorités de leur Etat.

Quoi qu'il advienne, Jefferson Davis fera certainement bonne contenance devant le tribunal qui sera appelé à le juger.

Le général Beauregard est arrivé samedi à Baltimore, en route pour New-York, d'où il doit, comme on sait, se rendre en Europe. Il a été l'objet de vives démonstrations de sympathie de la part de la population baltimorenoise et son séjour dans la ville monumentale n'a été jusqu'ici qu'une longue ovation. Il a eu dimanche une entrevue avec son ancien compagnon d'armes, le général J. Johnston, à l'hôtel Barnum. Une dépêche de Philadelphie annonce qu'il sera à New-York mercredi ou jeudi.

Nous avons annoncé que l'anniversaire de la mort de Sonewall Jackson avait été célébré, le 10, à Richmond, par des cérémonies publiques qui s'étaient terminées par une procession au cimetière de Backwood où ont enterrés plus de douze mille soldats confédérés. Le général Lee avait été invité à assister à la cérémonie par les dames de l'association commémorative des soldats confédérés morts au champ d'honneur. Il a refusé cette invitation dans la lettre suivante :

" Je suis très sensible à l'invitation que m'adressent les dames de l'association d'assister à la solennité du 10. Il me serait extrêmement agréable d'assister à une cérémonie dont le but est si noble ; mais il m'est impossible de le faire."

Les tombes des soldats confédérés sont gravées dans ma mémoire et leurs exploits seront toujours présents à mon souvenir. R. E. LEE.

M. Johnson a signé hier le bill qui amende l'acte d'habec corpus. Cet amendement a pour objet de mettre à l'abri des poursuites judiciaires de la part des autorités d'Etat, les fonctionnaires civils et militaires du gouvernement, pour des actes repréhensibles, peut-être, mais commis pendant la guerre en exécution des ordres de leurs chefs ou en obéissance à leurs instructions.

Arrivée de Stephens.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis : " Ainsi que nous l'avons sommairement annoncé, le Napoléon III a amené à New-York le chef suprême du fédéralisme. L'ovation qui lui a été décernée a dépassé en enthousiasme tout ce que l'on pouvait attendre. Dès 4 heures de l'après-midi, aussitôt que le steamer a été signalé dans la bassebaie, une foule compacte a

commencé à s'entasser sur les quais voisins de la jetée n. 50, appartenant à la ligne transatlantique française, et le dock lui-même était envahi. En même temps, la nouvelle était expédiée par télégraphe au quartier-général d'Union Square, où une commission, composée des chefs féniens les plus éminents, fut immédiatement réunie pour aller recevoir le héros du jour. Cette commission, ayant à sa tête le colonel O'Mahony, s'est rendue en voiture à l'embarcadere, où elle arriva à 6 heures, alors que le Napoléon III allait y aborder. Malheureusement la marée a considérablement retardé les mouvements du steamer, et ce n'est que vers 8 heures qu'il a pu être amarré à son quai.

A ce moment il y avait un tel encombrement, que M. le capitaine de Bocandé a dû, afin d'éviter des accidents imminents, réclamer l'intervention de la police pour faire écarter la foule à l'endroit où devait être placée la passerelle. Il s'est fait un peu de jour enfin, et Stephens, que la multitude avait déjà reconnu sur le pont et salué d'acclamations bruyantes, est descendu, en donnant le bras au colonel Kelly. Il a été reçu par les membres de la commission, qui ont eu grand peine à lui frayer un chemin jusqu'à la voiture qui l'attendait sur le quai.

Nous passons rapidement sur les hurrahs frénétiques, sur les acclamations prolongées et les témoignages d'enthousiasme qui ont accompagné l'équipage jusqu'au Metropolitan Hotel, où un appartement avait été préparé au deuxième étage pour l'hôte illustre si impatientement attendu.

Après une heure de repos et d'entretien privé avec la commission fénienne, Stephens a reçu un grand nombre de visiteurs et notamment les représentants de la presse. Il a immédiatement fait connaître l'objet de son voyage en Amérique.

Il n'aurait jamais pensé, a-t-il dit, traverser l'océan, sans la désastreuse division qui s'est produite dans le sein de l'association, et il a cédé à la pression de ses amis qui ont pensé que sa présence aurait pour résultat d'y ramener l'harmonie. En septembre dernier, l'Irlande était prête pour une levée de boucliers, et elle aurait à cette époque conquis son indépendance, sans la malheureuse scission qui s'est produite aux Etats-Unis.

L'œuvre peut encore être accomplie, mais à la condition que tous les efforts seront réunis en un seul faisceau, et il emploiera toute son énergie pour arriver à ce résultat. Il espère que la présente année ne s'écoulera pas sans que l'Irlande ait secoué le joug de ses oppresseurs.

James Stephens est un homme d'un extérieur imposant, quoiqu'un peu au-dessous de la taille moyenne. Le portrait lithographique que l'on en a récemment publié à New-York est assez ressemblant, quoiqu'il ne puisse donner qu'une idée fort imparfaite de la physiologie animée et surtout du regard intelligent qui réside dans l'œil bleu du modèle. Le front développé et le crâne dépourvu sont nettement indiqués. Il paraît âgé de 45 ans. Sa parole est claire et dénote une éducation distinguée, malgré son accent irlandais qu'il n'est pas possible de méconnaître.

A minuit, une sérénade a éveillé les échos de Broadway, et le Head-Centre a congédié la foule en lui adressant quelques paroles accueillies par un tonnerre d'applaudissements.

Hier soir Stephens a assisté à la représentation du théâtre Niblo, où une nouvelle ovation lui a été décernée. On annonce pour un prochain jour une réunion monstre de l'ordre féni en au parc de Jones' Wood.

A ce rapide exposé des incidents du premier jour, nous avons dès à présent à ajouter une nouvelle qui est tout un événement. Après un coup-d'œil sommaire sur la situation de l'ordre, Stephens a accepté la mission de M. O'Mahony. Il a déclaré l'invasion du Canada une entreprise ridicule et l'a assimilée à un suicide. O'Mahony, avait de se retirer, a destitué M. Killian, trésorier de la fraternité, et cette mesure a été approuvée par le chef suprême. Celui-ci a regu M. Roberts, et on considère comme hors de doute qu'il parviendra sans grandes difficultés à réconcilier les deux factions féniennes.

Notons, en terminant, que dès son arrivée à New-York, Stephens a saisi l'occasion de témoigner combien il avait été heureux de la traversée qu'il avait faite à bord du Napoléon III, et de rendre hommage au mérite de M. le capitaine de Bocandé et de ses officiers.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)

VIENNE, 4 mai.—On dit que la Prusse a décliné toutes les négociations sur une solution définitive de la question des Duchés sur la base proposée par l'Autriche.

Le Mémorial diplomatique de Paris nie que la France ait fait des reproches sérieux par rapport aux armements de l'Autriche dans la Vénétie.

Le Gouvernement Autrichien prétend maintenir fermement son attitude de défense.

Il est avéré que le but de l'Autriche, en menaçant la Prusse et l'Italie, est de forcer l'Angleterre à donner son assentiment à la convocation d'un congrès européen.

Dès dépêches de Londres, en date du 6 courant, disent que la Prusse a déclaré à la Diète que les préparations de guerre de son côté étaient purement défensives.

Angleterre.

Nous lisons dans l'International de Londres :

La question du jour est celle de savoir quelle attitude doit prendre le gouvernement, à la suite du succès en apparence éphémère qu'il a remporté. Après avoir obtenu une majorité de cinq voix, peut-il maintenir le bill de réforme électorale ? Peut-il rester au pouvoir ? Si nous écoutons les adversaires de la réforme électorale, nous ne verrions pour le ministère d'autre dilemme que de retirer le bill, ou de donner sa démission. A en croire les aduallantes, comme on appelle, c'est-à-dire les membres du tiers parti, à dénoncer que les conservateurs, le ministère serait à l'agonie. Déjà même un nouveau cabinet serait composé ; outre lord Derby, il compterait M. Disraeli, M. Lowe, lord Grosve-

nor, lord Elcho : curieux mélange d'idées conservatrices et libérales, ligue de l'ambition contre le progrès.

Suivant nous, cependant, le changement de ministère est loin d'être un fait accompli ; encore moins faut-il s'attendre à un acte de faiblesse de la part du gouvernement ; c'est avec le bill de réforme électorale qu'il s'est élevé, c'est avec ce même bill qu'il doit vaincre ou tomber.

D'ailleurs, la victoire d'avant-hier est plus décisive qu'on ne le pense ; le tiers-parti, qui avait réuni vendredi soir trente-trois voix, commence déjà à ne plus présenter aucune homogénéité ; comme il arrive toujours chaque fois que l'ambition s'en mêle, les mécontentements éclatent parmi les mécontents, la fraction se subdivise en fractions, et des groupes on en arrive aux individualités.

Il y a une autre raison plus décisive encore, c'est que, à vrai dire, lord Grosvenor n'a point demandé dans son amendement le rejet du bill de réforme ; bien loin de là, il a voulu faire profession de libéralisme, et a réclamé un projet de loi plus étendu. Eh bien ! ce qu'il exigeait hier, on va le lui accorder aujourd'hui. Il n'aura plus aucun motif de se plaindre, puisque le projet de loi sur la nouvelle répartition des sièges va être soumis aux délibérations de la Chambre.

Les armes dont le tiers-parti voulait faire usage se retournent donc contre lui-même ; il est pris dans le piège qu'il avait tendu.

On conçoit dès lors qu'un assez grand nombre de députés indécis, entraînés un moment par la politique de lord Grosvenor, s'appliquent maintenant à discuter le bill en comité ; et, lorsque la Chambre aura devant les yeux un projet de loi comprenant dans tous ses détails la franchise électorale, il n'y aura plus que deux partis en présence : les conservateurs et les libéraux.

Enfin, le gouvernement peut espérer quelques nouveaux auxiliaires. Les comités de vérification d'élections ont presque tous terminé leurs rapports. Un certain nombre de sièges sont devenus vacants ; le peuple, pour lequel le gouvernement a combattu avec tant de loyauté et d'énergie, récompensera le comte Russell et M. Gladstone en choisissant des représentants sincèrement libéraux ; cette majorité faible à la seconde lecture, peut devenir imposante à la troisième ; voilà pourquoi le ministère ne faillira pas à la tâche qu'il s'est imposée. En tête du programme nouveau, il a inscrit le mot : libéralisme. Le noble lord qui dirige les conseils de la Couronne veut terminer sa longue et illustre carrière politique comme il l'a inaugurée. L'homme d'Etat qui a été appelé à être le leader de la Chambre des communes, ne veut point donner un démenti à un passé déjà glorieux ; libéral par conviction, par conscience, il luttera jusqu'au dernier moment pour faire triompher les idées nouvelles. Un moment de découragement ou d'hésitation serait indigne du comte Russell et de M. Gladstone. Le terrain sur lequel les débats de la troisième lecture vont s'engager est plus favorable au ministère ; le peuple, les classes ouvrières, les hommes aux opinions libérales, ont les yeux fixés sur le gouvernement, dans la probité duquel ils ont confiance. Cet appui moral est immense lorsqu'il vient se joindre au courage, au talent et à l'habileté.

Non, la victoire d'avant-hier ne ressemblera pas à celles de Pyrrhus, et le gouvernement britannique n'aura pas à dire : " Encore une victoire comme celle-ci et nous sommes perdus ! "

Russie.

Il ne nous arrive de Russie que des nouvelles de la popularité dont toutes les classes de la société entourent celui qu'on ne désigne plus que sous le nom de sauveur de l'empire. Le 22 avril, un grand dîner, auquel avait été invité Ivanovich Kommissarow, réunissait les représentants de la noblesse de Saint-Petersbourg et les députations de Moscou. Voici par quelles paroles le comte Orlov Davidow a terminé un toast en l'honneur du nouveau gentilhomme : " Habitants de Petersbourg et députés de Moscou, il fallait nous voir nous embrasser, nous féliciter mutuellement de ce que la Russie a été sauvée d'un immense malheur (Bruyants applaudissements.) L'Assemblée des députés de Petersbourg a résolu de porter sur son livre généalogique le nom de celui qui a servi d'instrument à la Providence le nom d'Ossip Ivanovich Kommissarow. (Approbation.) Nous recevons cordialement au milieu de nous le nouveau gentilhomme, et nous lui souhaitons d'employer à une activité honorable et utile la vie qu'il a distinguée par un inestimable service. (Bruyante approbation.) " Kommissarow s'est levé alors ; et il a dit : " Je vous remercie, messieurs. " Puis le comte Orlov Davidow a repris la parole : " S. A. le prince Paskévitch, et plusieurs autres gentilshommes avec lui, m'ont chargé, au nom de la noblesse, d'embrasser Ossip Ivanovich Kommissarow. Je m'acquiesce de cette mission avec un grand plaisir. (Applaudissements unanimes.)

Entre les autres discours, il y en a un du général Mourawief, président de la commission qui est chargée de l'enquête sur la tentative d'assassinat. Nous n'en citerons que le passage suivant : " Mes forces sont affaiblies par l'âge et la maladie, mais je succomberai à la tâche plutôt que de laisser ce mal non découvert, ce mal, qui n'est pas d'un homme seul, mais d'une association nombreuse. Nous devons, messieurs, travailler de tous nos efforts à découvrir ce mal et j'espère que vous, MM. de la noblesse, vous nous prêterez votre concours. Cette affaire sera jugée publiquement dès que

tout aura été découvert. (Applaudissements bruyants et prolongés.) J'y engage, je le jure ; quant au succès de vos recherches, il dépend de Dieu. (Applaudissements.) " Il paraît par la suite que le général Mourawief n'a pas la conscience tranquille de l'inculpation qu'il exerce cruelle politique et ses violences déplorables. C'est bien assurément de rechercher et de punir les assassins ; ce serait mieux de répudier et de flétrir les doctrines et les actes qui les engendrent. La Russie, croyons-nous, a plus besoin d'un enseignement salutaire que de sanglantes exécutions.—(Union.)

Autriche.

Gratz, ce 28 avril 1866.

Une députation de la Diète de Hongrie a eu l'honneur de remettre à Sa Majesté l'empereur l'Adresse votée par baron de Sennyey a dit quelques mots au nom de la Chambre des magnats, le vice-président comte Jules Androssy a parlé pour la Chambre des députés, François Joseph a répondu :

" Je prendrai en considération l'Adresse de la Diète de Hongrie que vous venez de me présenter, et j'espère que les Etats et les députés, pénétrés de l'importance de leur tâche, marquant le commencement d'une ère nouvelle, voudront bien hâter leur accord pour les affaires, dont la solution satisfaisante et durable est une condition de force et de bien-être pour toute ma monarchie, comme aussi pour mon cher royaume de Hongrie. Assurez d'ailleurs, vos commettants de ma grâce royale et de mes intentions paternelles."

On dit que la cour est blessée du peu d'empressement que les Hongrois mettent à la conciliation. Le voyage de l'impératrice aux bains de Fureel serait ajourné. Cette nouvelle a besoin de confirmation. Un noble hongrois a mis un bateau à vapeur à la disposition de Sa Majesté pour traverser le lac Balaton.

L'empereur a daigné recevoir une députation des juifs de Galicie, qui est venue se plaindre de ce que la nouvelle loi communale faisait tort aux intérêts des 500,000 israélites domiciliés en Pologne autrichienne, et spécialement à Leopold. Le rabbin Loewenstein a commencé par bénir le souverain d'après le rite de la religion. François-Joseph a donné une réponse évasive aux sectateurs du Talmud.

La paix ne veut pas encore s'asseoir, ni faire place à la guerre.

Sans doute, l'Autriche exécute loyalement le désarmement aux frontières prussiennes, comme elle l'avait promis dans sa note du 18 avril, publiée dans les journaux. Une note nouvelle annonce l'accomplissement de cette promesse, et accuse en même temps les armements obligés sur le Pô, à cause des intentions agressives de l'Italie.

Un article officieux de la Gazette de Vienne, donne, d'après les journaux italiens, les détails des mesures agressives, et des préparatifs belliqueux empruntés aux journaux italiens ; ces feuilles cherchent à rejeter sur l'Autriche l'initiative des armements, mais cette calomnie ne trouve pas de créance, même en Italie. La Gazette de Vienne, du soir, termine en disant que l'Autriche sera préparée à tout événement sur le Pô.

On s'étonne de ce que le Constitutionnel nie les armements italiens.

Le général Benedek, destiné pour le commandement de Bohême en cas de guerre contre la Prusse, revient en Italie. L'archiduc Albert, qui devait le remplacer à Vérone, ne va plus en Lombardie.

Mais tandis que l'Autriche exécute dédaigneusement ses propositions du 15 avril, un article d'un journal officieux du comte Bismark, la Gazette universelle et allemande du Nord, est venue jeter de l'incertitude et du trouble dans les esprits. Cet article se plaint des armements autrichiens poussés avec vigueur, malgré les assurances pacifiques de l'empereur. Comment savoir si ces préparatifs de guerre sont destinés contre la Prusse ou contre l'Italie ? Le chemin de fer permet de transporter, en quelques jours, une armée du midi au nord. La Prusse, d'ailleurs, ne peut pas permettre que l'Autriche mette hors de combat l'armée italienne sur laquelle le roi pourrait compter comme auxiliaire en cas de guerre.

C'est trop fort. Cet article a mis toute la presse de Vienne en émoi. Comment l'Autriche n'aurait pas le droit de repousser une invasion italienne. Admettons que cet article, car après tout ce n'est pas une note diplomatique, ait été écrit avant l'acceptation de la paix, en date du 21 avril. Mais il est temps que le comte Bismark finisse son double jeu qui lisse la patience même de ses anciens partisans, comme le Vatican. Cette feuille, blessée dans l'honneur de l'empire, est devenue hostile à la Prusse ou du moins à son ministre. Oui, il est temps d'en finir et de dire si on veut la paix ou la guerre.

La marche suivie par le comte Bismark pourrait compromettre son honneur, car l'alliance avec la Révolution italienne contre la patrie allemande serait déjà une chose peu honorable. Ce serait mettre un jeu l'existence de la monarchie prussienne.

Le rapprochement entre les deux camps de Vienne et de Berlin est dû à l'initiative personnelle des deux souverains ; serait important de mettre de côté, et de fait, les ministres des affaires étrangères, qui ne voudraient ou ne sauraient pas éviter la guerre civile. (Union.)

M. le comte de Montalembert, qui ces jours derniers a éprouvé une grave indisposition, se trouve en ce moment en voie de guérison. (Union.)

Correspondance.

COUR SUPREME.

L'honorable Juge Taschereau a rendu un jugement avant-hier dans la cause d'Evantrou et Evanturel.

FAITS DIVERS.

ritores d'un homme distingué, dont les illusions mêmes sont dignes de respect, du moment où elles sont consciencieuses, et n'impliquent d'autre responsabilité que la sienne.

CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil de Ville se réunira ce soir, à l'heure ordinaire. On y prendra probablement en considération la motion pour l'imposition de la taxe de 10 cents pour le drainage.

ACTIONS CONTRE LA CORPORATION.—Dans la cause de l'Hon. H. L. Langevin vs. La Corporation de Québec, avec celle de Mr. Richard Pope, avocat, vs. la Corporation de Québec, jugement a été rendu en faveur des Demandeurs pour le montant réclamé par eux pour la consolidation des règlements de la cité de 1863.

ETONNANT.—Il paraît que le froid de lundi dernier a fait former sur le lac Beauport une glace d'un quart de pouce d'épaisseur, et que dans le voisinage il est tombé ce jour là assez de neige pour servir des voitures d'hiver.

COUR DE RECORDER, MERCREDI.—Un commerçant paia deux piastres d'amende et les frais pour violation des règlements sur le marché. Un apprenti, convaincu d'avoir déserté le service de son maître, est condamné à quatre piastres d'amende et les frais, ou à un mois de prison.

—L'autre jour nous annoncions, d'après le Courrier de St. Hyacinthe, l'établissement de deux manufactures à Acton. Aujourd'hui le même journal nous donne à ce sujet de nouveaux renseignements. La manufacture de papier devra avoir, dit-il, 160 pieds de profondeur, sur 100 pieds de front, avec deux étages. On y emploiera probablement de 80 à 100 familles. Les hommes pourront gagner de une piastre à neuf francs par jour.

—Nous apprenons que la compagnie du Grand Tronc fait actuellement des démarches urgentes pour conduire le terminus du chemin de fer à la Pointe à Callières et mettre ainsi, pour l'avantage du commerce de l'Ouest, les chars en rapport immédiat avec les vaisseaux d'outre-mer. La requête à cet effet est actuellement devant les Commissaires du Havre, qui adopteront une décision à leur prochaine assemblée.

—On se propose d'y faire des travaux considérables et d'y ériger de vastes bâtisses.

—Un nommé McDonald, prisonnier au Penitencier de Kingston, s'est pendu dans sa cellule, dimanche soir, au moyen d'une courroie. Il n'avait plus que quelques mois de prison à subir, et on n'explique son suicide que par une attaque d'aliénation mentale dont il avait fait preuve, quelques jours avant, à l'Hôpital.

—Le coroner Jones a tenu ces jours derniers une enquête sur le cadavre d'un inconnu trouvé dans le fleuve, près du canal. Le défunt paraissait âgé de 40 ans; ses cheveux étaient noirs, et il portait une paire de pantalons noirs, une veste brune, de grandes bottes, et une chemise de flanelle blanche.

—Samedi soir, on a trouvé dans le bassin Brewster le cadavre d'un autre noyé. C'est un jeune homme de 21 ans qui, le 26 avril dernier, en voulant recueillir du bois, était tombé de son canot dans la rivière où il avait trouvé la mort.

INCENDIE ET SINISTRE DÉPLORABLE.—La nuit dernière un incendie éclatait dans la maison de M. Urgele Desmarais, marchand de St. L'ordre.

—Le coroner Jones a tenu ces jours derniers une enquête sur le cadavre d'un inconnu trouvé dans le fleuve, près du canal. Le défunt paraissait âgé de 40 ans; ses cheveux étaient noirs, et il portait une paire de pantalons noirs, une veste brune, de grandes bottes, et une chemise de flanelle blanche.

LE CHOLERA A BORD.—Le port de New-York vient d'échapper à une nouvelle invasion du choléra. Il paraît que le steamer Helvetia est parti de Liverpool le 2 de ce mois, à peu près en même temps que le City of Paris, avec douze cents passagers.

Ces informations ayant été données ici par les passagers du City of Paris il est probable qu'elles sont grandement exagérées. Dans tous les cas, on peut conjecturer, d'après ce qui est passé à bord du Virginia et de l'England, que la propagation du fléau aura été arrêtée plus aisément au port d'embarquement, qu'elle n'aurait pu l'être pendant ou après une longue traversée, dans des entrepôts encombrés et dans les conditions d'insalubrité qui sont l'état normal des navires d'émigrants.

—Walter Scott traversait, un jour, Portland-street, lorsqu'un mendiant lui demanda six pence; il n'avait pas de monnaie sur lui; il fut obligé de lui donner un shilling.

—Un pari excentrique se faisait aux dernières courses du bois de Boulogne entre deux riches Anglais. A part l'enjeu assez rond, le perdant devait admettre à sa table

vingt-quatre pauvres, recueillis dans tous les bureaux de bienfaisance de la capitale. Ces pauvres devaient avoir tous à peu près la taille des parieurs, et être âgés de 45 à 50 ans.

—Lord R., le perdant, est la personnification de la fierté britannique; et ne voulant se trouver que dans une société de gens confortablement vêtus, il amenait hier toute sa brigade rue Croix-des-Petits-Champs, dans les magasins de la Grande-Maison, pour les habiller de pied en cap. Et le soir, ces dandys improvisés figuraient dans les salons somptueux de son hôtel faubourg Saint-Honoré (Union).

—Le 12 de ce mois, rapporte le Courrier de l'ain, un triste événement a consterné le bourg de Neuville-les-Dames: une jeune fille âgée de treize ans est morte avec les symptômes de la rage.

Un chien avait été placé en prison chez le sieur Guyot, aubergiste à Neuville, environ trois semaines auparavant. Des symptômes de rage se manifestèrent chez cet animal: Guyot fut averti par le garde et les voisins; mais il ne crut pas: il dut bientôt céder devant l'évidence; ce chien en avait mordu plusieurs autres, et la rage s'était déclarée; il fut abattu, ainsi que les chiens qu'il avait mordus. Mais cette mesure était prise trop tard. Dimanche 8 avril, la petite Marie Guyot donna des signes d'hydrophobie; la maladie prit bientôt des caractères effrayants; des médecins furent appelés, mais en vain. Le 12, à deux heures après midi, la pauvre enfant rendit le dernier soupir, après avoir lutté, durant trois jours, contre de cruelles souffrances. L'enfant n'a pas été mordu par le chien; mais elle avait un bouton à la lèvre et comme elle jouait avec l'animal, on présume qu'il lui a inoculé le mal en lui léchant le visage.

—Il est évident qu'il y a entre le portier que voici devant la police correctionnelle et son ex-proprétaire, qui a porté plainte en vol contre lui, une histoire de marbre de comédie emportée et de saux d'eau montés à raison de vingt sous par mois; mais ce sont les seuls points vraiment clairs du procès; quant au reste, aucun avocat ne se présentant ni pour le propriétaire ni pour le portier, il faut se contenter des explications de ceux-ci, qui parlent l'un comme s'il avait la bouche pleine, l'autre comme s'il avait la tête vide.

C'est vrai, dit le portier, que j'ai emporté le marbre, mais comme étant convenu avec Monsieur de vingt sous par mois pour monter de l'eau, dont s'il insiste je ferai juger la chose par le juge de paix, qu'il me paie vingt-trois mois à vingt sous, qui fait 23 fr.

M. le président: Qu'est-ce que tout cela veut dire?

Le portier: Voilà... (Il recommence tout). Le propriétaire: Je vas vous expliquer... Sur ce, il raconte une histoire de comédie descendue depuis longtemps d'une mansarde où elle était déposée.

M. le président: Mais qu'est-ce que cette histoire d'eau? Vous devez donc de l'eau à votre concierge?

Le propriétaire: Ah! nous voici à l'eau; pour lors, quant on nous a moi une fontaine à côté.

M. le président: Je l'ai portée au porteur d'eau, de ma propre argent; 23 francs!

Le propriétaire: Donc, ayant une fontaine à côté de la maison, pas vrai? il n'y avait plus besoin de payer de l'eau.

M. le président: C'était de l'eau pour le nettoyage de la maison?

Le propriétaire: Oui. Pour lors, pour en finir...

M. le président: Si (il recommence l'histoire de la fontaine); alors la concierge me réclame trois mois; je lui dis: "Mais le porteur d'eau ne vient plus." La-dessus elle me répond: "C'est égal, il faut nous payer comme s'il venait."

M. le président: Alors vous lui avez donné le marbre de comédie en paiement?

Le propriétaire: Non, ils l'ont emporté, et même qu'ils ont donné une fausse adresse et cassé le cordon de la porte.

M. le président: Non, monsieur, nous n'avons rien cassé; vous êtes fou, d'abord.

M. le président: Est-ce que vous n'êtes pas allé déjà devant le juge de paix pour cette affaire?

Le portier: Trois fois, monsieur; le juge de paix a dit à monsieur: Vous dépensez de l'argent inutilement, vu que la raison de vos témoins n'a aucun rapport avec vos paroles.

M. le président: Enfin, qu'a-t-il jugé?

Le portier: Rien du tout.

M. le président: Qu'a-t-il dit?

Le portier: Il nous a renvoyés.

M. le président: Mais que vous a-t-il dit en vous renvoyant?

Le portier: il nous a dit: Allez-vous-en! (Rires).

Le propriétaire: Il a dit que ça n'était pas de sa compétence.

M. le président: Pourquoi?

Le propriétaire: Parce que..., enfin..., que..., c'était un vol.

Le Tribunal a jugé que, quel que soit le droit du propriétaire sur les objets emportés par le concierge, il n'était pas établi que celui-ci ait eu une intention frauduleuse en les emportant; en conséquence, il l'a renvoyé des fins de la plainte et a condamné la partie civile aux dépens.

—M. L., jeune et riche propriétaire, rentrant chez lui à l'improviste, surprend son valet de chambre buvant son vin au goullet même de la bouteille.

—Ah! je vous y prends, Jean; cette fois, vous ne nerez pas...

—Oh! monsieur, répond le drôle sans se déconcerter, c'était pour rattraper un grain de plomb qui était resté au fond de la bouteille!

Vente par le Sheriff pour le mois de Mai.

—Joseph Bowles, contre L. M. Lapointe; 2 emplacements à Québec, avec bâtisses; vente à Québec, le 21, à 10 heures.

—Joseph Bowles, contre L. M. Lapointe; 2 emplacements à Québec, avec bâtisses; vente à Québec, le 21, à 10 heures.

—Melinda Macpherson, contre Joseph Lefrançois, 2 lots de terre à Québec, avec bâtisses; vente à Québec, le 21, à 10 heures.

—La Société de Construction Permanente de Québec, contre Catherine H. Mercier, trois terres à St. Michel; vente à St. Michel, le 22, à 10 heures.

—F. X. Pepin dit Lachance, contre Prisque Camera; une terre à St. Jean de l'Île d'Orléans, avec bâtisses; vente à St. Jean, Île d'Orléans, le 22, à 10 heures.

—Pierre Cantin, contre Ouen Corrigan; une terre à St. Jean Chrysostôme; vente à St. Jean Chrysostôme, le 22, à 10 heures.

—Démouille Septima Anderson, contre Majoriki Côté; une terre à St. Germain de Kimouriki, avec bâtisses; vente à St. Germain de Kimouriki, le 23, à 10 heures.

—Charlotte H. Smith, contre John O'Farrell; un lot de terre à Québec, avec bâtisses, vente à Québec, le 28, à 10 heures.

—H. P. Hébert, contre Antoine Paradis; une terre à Ste. Sophie d'Halifax, avec bâtisses; vente à Inverness le 29, à 11 heures.

—T. G. Larue, contre T. Cloutier; une terre à Stanford, avec bâtisses; vente à Arthabaskaville, le 30, à 10 heures.

ANNONCES NOUVELLES.

Compagnie Richelieu.—J. E. Deschamps. Départ du "Lady Head".—F. Buteau. Albums des Villas autour de Québec.—J. N. Duquet. Histoire Naturelle des Oiseaux, do Perdu.—Chs. McDonald et Fils.

SALÉPAREILLE DE BRISTOL.—Trente années de succès triomphant ont donné à ce pur Végétal Antiseptique une réputation prodigieuse au-dessus de toute médecine pour la guérison des scrofules et de toutes les autres maladies ulcéreuses et éruptives. Les médecins les plus éminents, les journalistes, et ceux qui témoignent sur les sciences médicales, ont rendu témoignage à sa merveilleuse efficacité. Il a sauvé, et sauve encore, des membres et souvent la vie à des milliers de personnes. Même dans les cas désespérés, il n'a jamais été administré en vain. Pour les scrofules, érysipèles, dartres, maux de jambes, abcès, cancers, tumeurs, maladies syphilitiques et mercurielles, et les éruptions cutanées, c'est le seul remède.

En vente chez tous les Pharmaciens.

POURQUOI LES PILULES SUCRÉES DE BRISTOL SONT-ILLES POPULAIRES?—Parce qu'elles réalisent les intentions, donnent du ton à l'estomac, régularisent le foie et relèvent la vigueur générale du système sans causer aucune douleur. Parce que leur action n'est pas suivie d'une constipation augmentée, et après en avoir fait usage il n'est pas nécessaire de recourir à des doses plus fortes. Parce qu'elles sont un cathartique sûr pour les plus faibles. Parce qu'elles excitent l'appétit et font rendre l'énergie mentale. Parce qu'elles agissent comme un baume sur les membranes irritées de l'estomac et des intestins. Parce qu'elles contiennent un minéral ne vicie les substances végétales, antibilieuses et laxatives dont elles sont composées. Parce qu'elles agissent en harmonie avec la nature et sans violence. Parce que nul être humain qui en fait usage a été désespéré, et finalement parce qu'elles sont une médecine de famille qui n'a pas de supérieur. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens. John F. Henry & Co., Agents, 303, Rue St. Paul, Montréal, C. E. 1 janvier 1866—1498.

Décès.

A St. Pierre les Bequets, le 7 du courant, à l'âge de 67 ans, après une longue maladie soufferte en bon chrétien, Prisque Tanguin, ancien et respectable cultivateur et père de J. O. Tanguin, âgé, veuf de cette ville.

A Troy, le 11 du courant, M. François Casseau, âgé de 75 ans, père de François Casseau, ex-Gouverneur de Montréal. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, quatre enfants et trente-deux arrière-petits enfants; bon père et bon époux, il est allé recevoir la récompense due aux élus.

Le Vapeur Provincial

Capitaine A. MARMEN. COMMENCERA SES VOYAGES RÉGULIERS ENTRE QUEBEC ET LES PORTS D'EN BAS, Arrêtant en allant et en revenant au Bassin de Gapé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shediac et Pictou, MARDI, LE 22 MAI 1866, A QUATRE heures P. M.

Tous les bagages sont aux risques des propriétaires. Passage payable et lit pris au bureau. Il ne sera pas pris de fret après 2 heures, P. M. le jour du départ. Pour plus ample information, s'adresser à F. BUTEAU, Gérant, Quai Atkinson, rue St. Jacques. Québec, 18 mai, 1866—1565.

Albums des Villas autour de Québec. 3me série des Maples Leaves, illustrée, 16 photographies.

Le Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L. a transporté son domicile et son bureau de consultation au N° 13 de la rue Ste. Ursule, Haute-Ville, où il continuera l'exercice de sa profession pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Québec, 9 mai 1866—1556. 12m.

A LOUER, à Portneuf, avec ou sans pension, une magnifique maison, contenant 7 appartements avec jardin rempli d'arbres fruitiers, à 8 arpents de l'Eglise, et il y a un bateau à vapeur qui touche au quai 2 fois la semaine; et il y a aussi de bonnes écuries avec de vastes abris. S'adresser à ce bureau. Québec, 9 mai 1866—1554. 1m.

AVIS. ON a besoin d'un bon Teneur de Livres. S'adresser à ce Bureau. Québec, 28 mars 1866—1517.

A VENDRE. UN bon PIANO carré de 7 octaves. S'adresser à ce bureau. Québec, 7 mai 1866—1553. 6f.

Dr. Chs. Trudel, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN, N° 40. En face du cimetière anglais. Québec, 9 mai 1866. 12m.

LA GALERIE DES CONTEMPORAINS.

LA MAISON LIVERNOIS a l'honneur de présenter aux amateurs du pays tout entier, cette œuvre grandiose à laquelle elle travailla depuis 1864, avec le concours d'un certain nombre de personnes compétentes. Cette grande photographie comprend un groupe des hommes les plus distingués dans toutes les classes de la société. On y voit tous les évêques acuels du pays et les principaux membres du clergé canadien, le Gouverneur Général, les ministres actuels de la couronne, les juges de toutes les Cours, les membres les plus notables des deux Chambres, etc. La direction de la Maison Livernois, espère que ce travail, l'un des plus grands qui ait paru, en ce genre, en ce pays, sera accueilli avec faveur, et apprécié comme une œuvre patriotique, comme c'était la pensée du fondateur de cet établissement. Le prix de chaque photographie est de \$2.00. Des listes de souscription seront déposées chez tous les libraires et dans les bureaux des journaux de cette ville. 16 mai 1866—1562. 1m.

Vente par le Sheriff de Montmagny.

ON attire l'attention des capitalistes sur la vente des terres situées au Fleuve St. Laurent, en la paroisse de St. Michel, comté de Bellechasse, qui aura lieu MARDI, le 22 MAI courant, à DIX heures du matin, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse, par le Sheriff de Montmagny, ayant deux arpents et un quart de large, chaque, sur trente sept arpents et demi de profondeur, formant respectivement une superficie de 84 arpents chaque et presque toute en culture, avec une maison neuve de première classe et une bonne grange sur l'une des terres en question, etc., etc. Leur proximité à quelques arpents seulement de l'Eglise, du Collège, du Convent, de la Cour de Circuit, du Bureau d'enregistrement et du quai où le steamboat arrête tous les jours, en font une résidence exceptionnelle et tout à fait avantageuse. 16 mai 1866—1563. 3fp.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que MARCELLE NEQUELLET, épouse de NORBERT DESROSIERS, du lieu appelé "Rivière Blanche," dans le District de Rimouki, cordonnier, a intenté une action en séparation de biens contre son dit mari devant la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, dans et pour le dit District de Rimouki. L. A. BILLY, Proc. de la Demanderesse. Québec, 14 Mai 1866—1561. 1m.

BUREAU DE REVENU DE L'INTERIEUR

TOUTES les Licences d'auberge, d'Hôtel et de magasin pour l'année courante expireront le 30 avril courant.

Toute personne qui détaillera des liqueurs spiritueuses ou fermentées après cette date, sans licence, sera, sur plainte et conviction, passible d'une amende de \$50 ou 3 mois d'emprisonnement.

Le droit gouvernemental sur les licences d'auberge dans les limites de la cité sont de... \$1 Sur les licences d'auberge en dehors des limites de la ville de Lévis... 34 Do. dans les villes incorporées (tel que la ville de Lévis)... 39 Sur les licences pour détailler par 3 demi chopines de liqueurs spiritueuses et fermentées, un droit uniforme de... 21 Sur les licences d'auberge... 21 Sur les licences pour tables de billard, pour chaque table... 51 Sur les manufactures de tabac en la cité ou à la campagne... 25 Sur les brasseries... 60 Sur les distillateurs... 100

Ce droit est payable en sus de toute taxe municipale, imposée par la Corporation de la cité ou les Conseils de comté ou Conseils locaux.

La bière est soumise à un droit d'accise de 3c. par gallon. Les spiritueux et alcools, sont soumis à un droit d'accise de 30c par gallon. (proof) Tabac commun coupé paie un droit de 5c par livre. Tabac en torquette, cavendish, etc... 10c Tabac en poudre... 10c Les ventes par encan sont soumises à un droit de 1 p. c. sur les produits de la vente.

Aucun argent n'est reçu après les heures de banque. BUREAU DU REVENU DE L'INTERIEUR, CHAMBRES VICTORIA, Rue Saint-Paul, Québec. Québec, 2 mai 1866—1542. 3f. 1fp.

AVIS est par le présent donné que, à partir de JEUDI, le 10e jour de mai présent, toutes lettres, et tous journaux et documents destinés au soussigné, devront être adressés à Outaouais. J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil-Législatif. 9 mai 1866—1555. 15c.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine Session de la Législature pour un "Acte afin d'étendre et de définir les pouvoirs de la Banque d'Épargne," La Caisse d'Économie de Notre Dame de Québec. Québec, 11 mai 1866—1558. 2m.

Le Dr. CHS. EUSEBE LEMIEUX, M. D. L. a transporté son domicile et son bureau de consultation au N° 13 de la rue Ste. Ursule, Haute-Ville, où il continuera l'exercice de sa profession pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Québec, 9 mai 1866—1556. 12m.

A LOUER, à Portneuf, avec ou sans pension, une magnifique maison, contenant 7 appartements avec jardin rempli d'arbres fruitiers, à 8 arpents de l'Eglise, et il y a un bateau à vapeur qui touche au quai 2 fois la semaine; et il y a aussi de bonnes écuries avec de vastes abris. S'adresser à ce bureau. Québec, 9 mai 1866—1554. 1m.

AVIS. ON a besoin d'un bon Teneur de Livres. S'adresser à ce Bureau. Québec, 28 mars 1866—1517.

A VENDRE. UN bon PIANO carré de 7 octaves. S'adresser à ce bureau. Québec, 7 mai 1866—1553. 6f.

Dr. Chs. Trudel, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN, N° 40. En face du cimetière anglais. Québec, 9 mai 1866. 12m.

COMPAGNIE RICHELIEU

Incorporée par Acte du Parlement. LIGNE QUOTIDIENNE DES Vapeurs de la Malle Royale. ENTRE Québec et Montréal

Le splendide navire à vapeur

MONTRÉAL, Capitaine ROBERT NELSON, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTRÉAL. Cette apres midi à quatre heures. Prix du Passage: CHAMBRE (Repas et lits ouverts dans la Chambre des messieurs inclus).....\$2.50 ENTREPOINT.....\$1.00

Les Billets de Passage seront vendus au Bureau Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les Billets de passage au Bureau. La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur ne soit signé cet effet. Pour particularités s'adresser au Bureau. J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, 18 mai 1866—1545.

Compagnie des Remorqueurs du St-Laurent. LIGNE DE PASSAGERS ENTRE QUEBEC ET BERTHIER.

Le bateau à vapeur "VOYAGEUR," LAISSERA LE QUAI SAINT-ANDRÉ, pour QUÉBEC, MARDI, SAINT-JEAN et BERTHIER, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M. et repartira de BERTHIER tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à NEUF heures A. M. Prix du passage. Berthier et Saint-Jean et vice versa.....1s. 3d. Saint-Michel do.....1s. 3d. Pour autres informations, s'adresser au bureau de la Compagnie. JULIEN CHABOT, Gérant. Québec, 25 avril 1866—1537.

COMPAGNIE DE MONTRÉAL De Steamers Océaniques. ETE 1866. Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits. Une ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants: ACADIAN, 2650 ton -- (En construct.) AUSTRIAN, 2650 ton -- " Aiton. PERUVIAN, 2600 ton -- Capt. Ballantine MORAVIAN, 2650 ton -- " Aiton. HIBERNIAN, 2434 ton -- " Dutton. NOVA SCOTIAN, 2300 ton -- " Wylie. BELGIAN, 2200 ton -- " Brown. NORTH AMERICAN 1784 ton -- " Kerr. DAMASCUS, 1300 ton -- " Watts.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront. Voici les dates de départ: DE QUÉBEC. HIBERNIAN.....Samedi, 12 mai. PERUVIAN....." 19 " MORAVIAN....." 26 " DAMASCUS....." 2 juin.

Et tous les samedis suivants. A Londonderry ou Liverpool. CHAMBRE, \$66.00, \$50.00 et \$80.00 selon les accommodations. D'ENTREPOINT, \$25. On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Un bateau à vapeur laissera le quai Napoéon tous les Samedis, à 9 heures du matin, avec les passagers et les malles. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents. 14 mai 1866. 773

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC. Québec, 5 mai 1866. DURANT le mois de mai, les Malles pour le Royaume-Uni, par la ligne canadienne, via le St. Laurent, seront fermées à ce bureau tous les Samedis, à 7.00 P. M. Un sac supplémentaire à 8.00 P. M. PAR LA LIGNE CUNARD VIA NEW-YORK: Les samedis du 12 et 26 mai à..... 5.00h. P. M. Et par la voie de Boston, avec les malles d'Halifax, de Terrebonne et de la Bermuda, les samedis du 5 et 19 mai à..... 5.00h. P. M. Toutes les lettres mises à la poste pour les Sacs Supplémentaires doivent être payées d'avance par estampilles. Toutes les lettres enregistrées doivent être présentées à la poste quinze minutes avant leurs heures fixées pour la fermeture des Malles. J. SEWELL, Maître de Poste. 7 mai 1866—1552.

MAINTENANT EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

# LEGER BROUSSEAU.

## NOUVELLE PUBLICATION D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

LE

# NOUVEAU TESTAMENT

DE

## Notre-Seigneur Jesus-Christ

Traduit de la Vulgate en français avec des notes Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence par

**MGR. CHARLES-FRANCOIS BAILLARGEON, EVEQUE DE TLOA,**

Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Publié avec l'approbation et à l'invitation de tous les Evêques de la Province.

Imprimé par **LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade.**

LE NOUVEAU TESTAMENT, dit l'auteur de cette traduction, dans son introduction, "c'est par excellence Le Livre des Chrétiens." Ce livre divin devrait donc se trouver dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes, capables de le lire, et y tenir la première place.

Ce qui a empêché jusqu'ici un grand nombre de personnes d'avoir et de lire le Nouveau Testament, c'a été d'abord la difficulté d'en trouver une traduction approuvée comme elle doit l'être; puis la peine, et souvent l'impossibilité pour elles d'en comprendre le texte.

Ces deux difficultés sont levées par la traduction que nous annonçons aujourd'hui. L'autorité de celui qui la donne au public en garantit la fidélité; et le grand nombre de notes dont il l'a accompagnée, "en faciliteront l'intelligence" à tous les lecteurs.

Nous osons donc nous flatter que les catholiques de cette province parlant la langue Française se réjouiront de la publication du Nouveau Testament que nous leur offrons aujourd'hui, et s'empresseront de se le procurer.

Québec, 14 mai 1866.

# LES ACTES et DECRETS

DU

## TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

# Conferences Ecclesiastiques

DU

## DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de **LEGER BROUSSEAU, Libraire.**

# PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

## A l'usage des missions, retraites, neuvaines et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catéchismes.

Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Révd. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez **LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.**

Québec, 14 mai 1866.

# Marchandises Sèches

## PRINTEMPS ET D'ETE.

Choix magnifique d'effets de goût et d'utilité

# Montminy & Brunet

COIN DES RUES

## DU PONT ET DES FOSSES, SAINT-ROCH.

MONTMINY et BRUNET appellent l'attention de leurs pratiques et du public sur la liste suivante d'articles qui tous sont du genre le plus nouveau, et dont les prix ne peuvent manquer de convenir à l'acheteur:

Chapeaux de paille de toute qualité et de tout genre, Rubans français, Fleurs françaises, Plumes Garnitures en paille, Parasols, Gants d'Alexandre, Gants de soie et de fil, immense quantité d'Étoffes, Robes tel que Alpaca brillant, uni et rayé, Moir, Poil-de-chèvre uni et caracaté, Châli, de toutes espèces, Soie cordée noire, première qualité à 6s. 9d. Soie glacée noire de tous les prix, Etoffes à Manches pour dames, Tweeds, Cashmires, Draps, Indiennes, Shirting, Coton et Toile à draps de lils, Seriettes, Batistes, etc. et une immense quantité d'effets trop longue à énumérer.

—Aussi—  
Quelques pièces de Drap de Paris croisé et coidé de la meilleure qualité pour soutanes.

MONTMINY et BRUNET,  
Coin des rues du Pont et des Fossés,  
Saint-Roch.

# P. Couture et cie

LES soussignés, en remerciant le public du libéral encouragement qu'on leur a donné, profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'ils ont

fermé leur magasin rue St. Joseph,

Et transporté ce qui restait de marchandises

A L'ANCIEN ETABLISSEMENT, RUE LA COURONNE

Les pratiques du nouvel établissement sont libéralement invités de venir faire leurs achats à notre magasin,

## No. 37, Rue la Couronne,

Ils y trouveront d'abord les mêmes employés qui les serviront avec toute la politesse et la bienveillance possible, de plus, d'après le bon résultat de notre inventaire, nous pouvons leur offrir certains lots de marchandises d'utilité,

## A GRAND SACRIFICE.

P. COUTURE ET CIE.

N. B.—P. C. et Cie, trouvant leur établissement, rue Saint-Joseph, trop petit pour pouvoir faire des opérations commerciales sur une grande échelle, sont en marché de procurer un des plus grands établissements de la rue la Couronne et plus rapproché de l'ancien établissement qu'était celui de la rue Saint-Joseph, ce qui leur donnera l'avantage de garder un assortiment plus complet et au public le plaisir d'être satisfait sur toutes les demandes qui nous seront faites dans notre ligne.

## P. COUTURE & CIE.

7 février 1866—19 mai—1252

# HUILE

IODEE

## DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi,

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODEE DE PERSONNE remplace l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur prononcées, est regardée comme beaucoup de fois plus désagréable que beaucoup de fois plus utile. Elle est toujours pure et exempte de toute impureté.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies chroniques, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le lèpre (d'origine rouge), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'HUILE DE J. PERSONNE, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillères à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

L'HUILE DE J. PERSONNE, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur différant peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies chroniques, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le lèpre (d'origine rouge), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'HUILE DE J. PERSONNE, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillères à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

### AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, auxquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces Etats, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez **LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, rue Buade, Haute-Ville.**

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîte.

A vendre chez **LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.**

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, vert son bureau de consultation, No. 15, RUE LOUIS.

Constitutions à toutes heures.

Ouverture: 3 octobre 1863.

### COUP-D'OEIL

SUR LE

## CANADA ET LA COLUMBIAN

On peut se procurer cette revue dans la Librairie de M. STANISLAS D'ARNAUD, sur la Colonne de la Liberté, au boulevard, moyennant la copie. Il en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROUSSEAU,  
7, Rue Buade, Haute-Ville,  
Québec, 5 octobre 1864.

COURS DE TENUE DES LIVRES double et en partie simple, divisés en parties, comprenant: 1o. Les principes de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres au comptabilité figure d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un traité explicatif des termes usés commercialement. professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

### CONDITIONS

DU

## COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement:

(Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an

Six mois

Trois mois

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE,

FRANCE:—Un an

Six mois

Trois mois

### Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous.....

Pour chaque insertion subséquente.....

Pour les annonces d'une plus grande étendue seront insérées à raison de son prix la première insertion, et de 1c. pour les insertions subséquentes.

Reclames:—20 cents la ligne.

Tout ce qui a rapport à la rédaction sera adressé à M. E. RENAULT.

Toutes lettres d'argent, demandes de monts et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire du Courrier du Canada, vis-à-vis le Presbytère, (Québec).

### IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

## LEGER BROUSSEAU

Libraire Propriétaire,

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère,

QUÉBEC